

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

DECRET N°71-222 du 18 novembre 1971

portant nomination du Délégué du Gouvernement,
Chef de l'Administration Urbaine de Natitingou.

Ampliations:

JORD 1
PCP/SGG 10
MCP 4
MIS/D.I 6
CS 6
Ministères 12
HC 2
DEB-DAGJL 4
Dtion STAT. 2
DFP+s/dtions 6
IAA-IGF-DCCT-3
DN-CF-DB- 3
DI 8
Trésor 4
Gde CHANC. 1
DC 5
Préfecture 1
S/Préfecture 1
CU 1
Intéressé 1

VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Prési-
dentiel;
VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du Con-
seil Présidentiel;
VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à
l'organisation générale de l'Administration Publique;
VU le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des em-
plois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la
discretion du Gouvernement et le Décret n°70-122/PC du 5 Juin
1970 qui l'a complété;
VU la Loi n°64-17 du 11 Août 1964 sur l'organisation municipale et
les textes modificatifs subséquents;
VU le Décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouver-
nement et le Décret n°71-149 du 4 Août 1971 qui l'a complété;
SUR la proposition du Ministre Délégué à la Présidence du Conseil
Présidentiel, Chargé de l'Administration Territoriale et de la
Sécurité;

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

D E C R E T E :

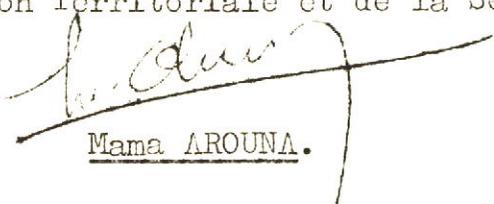
Article 1er.- M. Pierre BAGRI, précédemment Sous-Préfet de Boukombé, est nommé
Délégué du Gouvernement, Chef de l'Administration Urbaine de Natitingou.

Article 2.- Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de pri-
se de service de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 18 novembre 1971

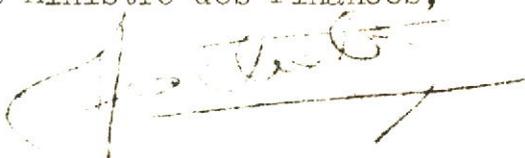
par le Président du Conseil Présidentiel,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre Délégué à la Présidence du
Conseil Présidentiel, Chargé de l'Adminis-
tration Territoriale et de la Sécurité,


Mama AROUNA.


Hubert M A G A.

Le Ministre des Finances,


Pascal CHABI KAO.